

1 Introduction



Vous trouverez ci-dessous quelques conseils et suggestions destinés à diminuer le risque d'être victime d'une attaque, ou à en diminuer les conséquences. Ils sont pour la plupart issus de la brochure « sécurité des indépendants »¹ publiée par la Direction générale Politique de Sécurité et de Prévention - Secrétariat permanent à la Politique de Prévention.

Le dernier volet de ce dépliant comporte également les règles à observer si – malheureusement – vous deviez être victime d'un tel fait.





2 Mesures préventives

Prise isolément chaque mesure décrite ci-dessous n'apportera qu'une faible plus-value à votre sécurité. C'est l'intégration de ces mesures entre elles et dans votre mode de fonctionnement qui vous apportera un gain de sécurité.


2.1 Mesures organisationnelles




	Accès : les accès aux lieux interdits au public doivent être fermés ... et le rester.
	Situation suspecte : tant à l'ouverture qu'à la fermeture, accordez une attention particulière à toute situation anormale dans les environs (personne ou véhicule suspect) ou au bâtiment (accès ouvert, trace d'effraction, ...). Si une telle situation se présente, n'ouvrez pas (ne quittez pas) votre commerce, poursuivez votre chemin et CONTACTEZ NOUS IMMEDIATEMENT (101) .

¹ Commande : 02/557.35.62 ou 02/557.35.89 – fax 02/557.35.88 - e-mail: documentatie.vsp@vspp.fgov.be


	Horaires : fermez toujours à l'heure prévue, même si des clients se trouvent toujours à l'intérieur, et n'acceptez plus personne après la fermeture du magasin.
	Recette : <ul style="list-style-type: none">● Privilégiez les paiements électroniques;● Comptez l'argent après la fermeture, dans un local hors de la vue du public;● n'emportez pas chez vous la recette du jour mais déposez la dans un coffre-fort ou au coffre de nuit de votre banque.
	Caisse : <ul style="list-style-type: none">● Idéalement, elle doit être placée hors de la vue des personnes se trouvant à l'extérieur du magasin;● Son contenu ne devrait pas être visible des clients;● Chaque membre du personnel doit être capable de l'ouvrir facilement en cas d'attaque (permet d'éviter la panique).
	Coffre-fort : S'il est destiné à protéger la recette quotidienne, il sera de préférence muni d'un système de temporisation.

2.2 Mesures techniques (architecturales)

	Caisse : placez un écran empêchant l'éventuel voleur de s'emparer de son contenu.
---	--

	Eclairage : Veillez à éclairer correctement les accès (clients, personnel, fournisseurs, etc. ...) pour voir distinctement qui s'y présente.
	Coffre-fort de dépôt : Equipé d'une fente permettant d'y glisser l'argent (telle une boîte-aux-lettres) il permet de limiter l'argent contenu dans la caisse. L'idéal, ici aussi, est un système d'ouverture à temporisation (avec avis à la clientèle par le biais d'affiches).
	Bouton-attaque : Ce système permet d'avertir (silencieusement) la centrale d'alarme privée qui nous informera à son tour. Attention, seule une entreprise agréée peut installer ce type de dispositif.

2.3 Mesures électroniques

	Caméras : Nécessitant un investissement plus conséquent, l'installation d'un système de surveillance par caméras (et vidéo) est un excellent renfort électronique aux mesures de prévention évoquées par ailleurs. Si vous souhaitez des informations en la matière, contactez nos conseillers en technoprévention. Quoi qu'il en soit, évitez d'installer des caméras factices ... les malfaiteurs se rendront probablement vite compte de la supercherie!
--	--

2.4 Conclusions

Voici, présentées brièvement, quelques unes des principales mesures de prévention. Les conseillers en technoprévention de notre zone de police sont à votre disposition pour envisager la (les) solution(s) optimale(s) pour votre situation.

3 Réactions en cas d'attaque

Les mesures de prévention ne permettent pas toujours d'éviter une attaque. Si celle-ci devait survenir, votre réaction et celle des autres employés seront primordiales pour éviter des blessures physiques, voire des conséquences plus dramatiques.

3.1 Pendant l'attaque

Respectez le principe **COOL** :

Restez **C**alme (pas de provocation).

Obtenez aux ordres des agresseurs (pas de résistance).

Observez les agresseurs (nombre, description, véhicule, fuite, etc. ...)

Donnez **L**'alerte aux services de police (**101**) dès que la situation le permet pour votre sécurité.

3.2 Après l'attaque

Essayez de retrouver votre calme et prévenez nous immédiatement (**101**). Fournissez un maximum d'informations lors de ce contact (et informez surtout s'il y a ou non des blessés).

Accordez une attention prioritaire à l'assistance aux victimes (lésions physiques ou en état de choc).

Demandez aux éventuels témoins d'attendre notre arrivée. Si cela n'est pas possible, notez leurs coordonnées.

N'effacez aucune trace, essayez de réunir les personnes dans un local en dehors du lieu où se sont commis les faits.

Dans l'attente de l'arrivée des services de secours, complétez le formulaire de description d'auteur (téléchargeable sur notre site). Faites également compléter ce formulaire par toutes les personnes présentes au moment des faits.

Pour plus d'info :

Site Sécurité et Prévention du SPF Intérieur

www.vps.fgov.be

Les conseillers en techno-prévention de la ZP
FLOWAL

071/662400

Quelques n° utiles :

Pompiers - ambulances

100

Police - Urgences

101

Cardstop (carte perdue/volée)

070/344344